

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

12. Signature d'une promesse de vente portant sur la parcelle B04 en vue de la réalisation d'une opération d'habitat

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, par délibération du 2 décembre 2019, la commune a mobilisé le fonds friches pour réalisation des études nécessaires en vue de l'aménagement d'un éco-quartier sur la parcelle BO 04.

Deux conventions ont alors été conclues entre la commune et l'EPFN pour mener à bien ce projet :

- Une première convention relative à l'étude pré-opérationnelle en vue de l'aménagement du futur éco-quartier, avec une enveloppe maximale allouée à l'étude fixée à 80 000 € HT,
- Une seconde convention en date du 8 juillet 2019 relative à la constitution d'une réserve foncière par l'EPFN (pour une durée maximale de 5 ans) et à sa revente à la commune.

Conformément aux termes de cette convention, l'EPFN a donc fait l'acquisition de ce terrain le 10 septembre 2020 au prix de 170 000 €.

Ce projet ayant été abandonné à l'issue des études pré-opérationnelles, la commune a donc procédé au rachat de cette parcelle à l'EPFN (délibération du 16/12/2024).

Démarchée depuis ce rachat par plusieurs opérateurs (promoteurs, constructeurs...) en quête de foncier, la commune a donc évoqué ce terrain comme possible opportunité en vue d'y réaliser une opération de logements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-12-DE

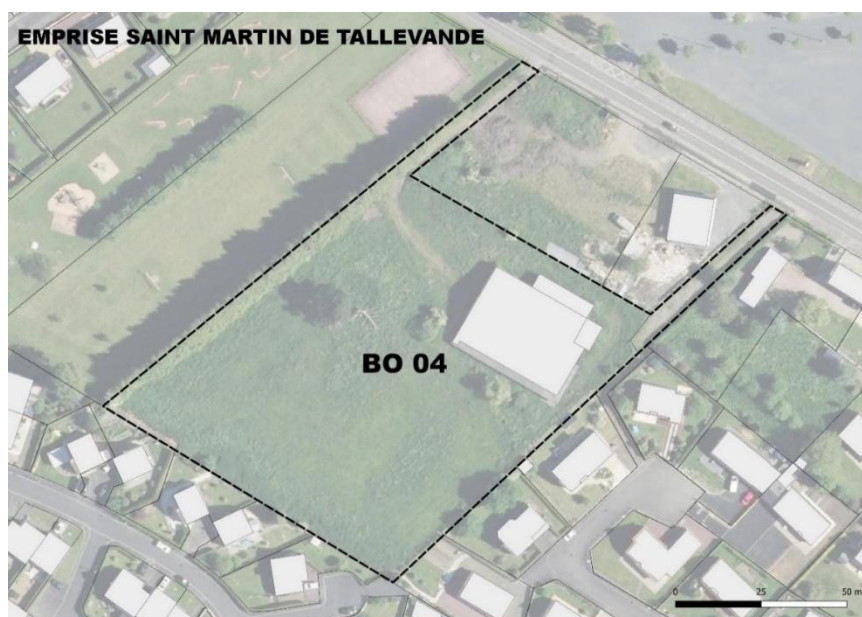
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/12 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.



Trois opérateurs se sont positionnés – à la fois sur un prix de rachat pour le terrain et sur un programme – et ont adressé chacun une proposition formalisée à la commune :

	PROPOSITION FINANCIERE	PROGRAMME	
NEXITY	170 000 € net vendeur	32 logements individuels	
ERID PROMOTION	170 000 € net vendeur	26 logements individuels + 16 logements intermédiaires	
BEBIUM ACCESS	170 000 € net vendeur	30 logements individuels	

Au vu des éléments transmis par ces derniers (offre d'achat, projet) et des échanges auxquels ils ont donné lieu avec chacun d'entre eux, la commission Architecture, Patrimoine et Développement local a décidé de retenir la proposition de BEBIUM ACCESS.

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU l'avis du service des Domaines en date du 2 octobre 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 9 Septembre 2024, réitéré lors de la séance du 19 janvier 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 février 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une promesse de vente avec BEBIUM ACCESS en vue du rachat le cas échéant de la parcelle cadastrée BO 04 pour un montant de 170 000 € net vendeur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/12 du 16 février 2026 à 20h30

- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/12 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260224-12-DE

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/12 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/12 du 16 février 2026 à 20h30